

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le mardi premier jour de décembre deux mille vingt, à dix-neuf heures trente à huis clos.

Le conseil de la Municipalité de Caplan siège à huis clos ce mardi 1^{er} jour de décembre deux mille vingt, à dix-neuf heures trente par voie téléphonique.

Sont présents : Lise Castilloux, maire
 Jean-Marie Chouinard, conseiller
 Nadine Arsenault, conseillère et maire suppléante
 Wilson Appleby, conseiller

Sont absents : Keven Desbois, conseiller
 Jean-Marc Moses, conseiller
 Jean-François Nellis, conseiller

Est aussi présente : Élise Bélanger, secrétaire-trésorière adjointe

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation que la séance soit tenue à huis clos;
3. Lecture et acceptation de l'ordre du jour;
4. Avis de motion concernant l'adoption du Règlement # 279-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 2 405 202 \$ pour la construction d'une caserne d'incendie et d'un garage municipal et l'affectation, en réduction de l'emprunt, d'une aide financière estimée à de 1 683 641 \$ et d'une mise de fonds de la Municipalité de 200 000 \$;
5. Dépôt du projet Règlement # 279-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 2 405 202 \$ pour la construction d'une caserne d'incendie et d'un garage municipal et l'affectation, en réduction de l'emprunt, d'une aide financière estimée à de 1 683 641 \$ et d'une mise de fonds de la Municipalité de 200 000 \$;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

RÉSOLUTION 020 - 12 - 299

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un mot de bienvenue, le maire, Mme Lise Castilloux procède à l'ouverture de la séance sur la proposition de Mme Nadine Arsenault.

La secrétaire-trésorière adjointe confirme avoir transmis l'avis de convocation à tous les membres du conseil municipal.

Les membres du Conseil municipal présents renoncent à l'avis de convocation.

RÉSOLUTION 020 - 12 - 300

2. ACCEPTATION QUE LA SÉANCE SOIT TENUE À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le dernier décret du 25 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 2 décembre 2020;

Considérant qu'un arrêté ministériel de la ministre de la Santé et des Services sociaux précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres du conseil municipal de communiquer immédiatement entre eux;

Considérant qu'à cet arrêté, il est spécifié que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen (ex. : publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel, etc.) permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Caplan accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique dont l'enregistrement audio sera diffusé sur le site Internet;

Adopté.

RÉSOLUTION 020 – 12 - 301

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Wilson Appleby propose d'adopter l'ordre du jour tel déposé.

Adopté.

4. AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT # 279-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 405 202 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE D'INCENDIE ET D'UN GARAGE MUNICIPAL ET L'AFFECTATION, EN RÉDUCTION DE L'EMPRUNT, D'UNE AIDE FINANCIÈRE ESTIMÉE À DE 1 683 641 \$ ET D'UNE MISE DE FONDS DE LA MUNICIPALITÉ DE 200 000 \$

M. Wilson Appleby donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance subséquente l'adoption du Règlement # 279-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 2 405 202 \$ pour la construction d'une caserne d'incendie et d'un garage municipal et l'affectation, en réduction de l'emprunt, d'une aide financière estimée à de 1 683 641 \$ et d'une mise de fonds de la Municipalité de 200 000 \$;

Une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie de ce Règlement a été transmise aux membres du conseil.

5. DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT # 279-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 405 202 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE D'INCENDIE ET D'UN GARAGE MUNICIPAL ET L'AFFECTATION, EN RÉDUCTION DE L'EMPRUNT, D'UNE AIDE FINANCIÈRE ESTIMÉE À DE 1 683 641 \$ ET D'UNE MISE DE FONDS DE LA MUNICIPALITÉ DE 200 000 \$

M. Wilson Appleby dépose le projet de Règlement # 279-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 2 405 202 \$ pour la construction d'une caserne d'incendie et d'un garage municipal et l'affectation, en réduction de l'emprunt, d'une aide financière estimée à de 1 683 641 \$ et d'une mise de fonds de la Municipalité de 200 000 \$

Les membres du conseil municipal ont reçu à l'avance le projet de Règlement et il a été expliqué. Celui-ci sera disponible à la population via le site Internet de la Municipalité.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ne fut émise par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 020 – 12 - 302

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Mme Nadine Arsenault, la séance est levée.

Il est 19 h 46.

Unanimité.

Lise Castilloux, maire

Élise Bélanger, secrét.-trésor. adjointe

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.